Chambre régionale
des comptes
Hauts-de-France

Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

5 L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

LES TEMPS FORTS EN 2022

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE

LES GRANDS PRINCIPES D'UNE JURIDICTION FINANCIÈRE

COMMENT SONT PROGRAMMÉS LES CONTRÔLES ?

LA CHAMBRE ET LE CITOYEN 10

TÉMOIGNAGES DE CITOYENS

NOUS RÉPONDONS À VOS QUESTIONS

LES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS

14 L'ACTIVITÉ

LES CHIFFRES CLÉS
LE PÉRIMÈTRE DES CONTRÔLES
ILLUSTRATIONS DE CONTRÔLES
LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS
LA CARTE INTERACTIVE DES CONTRÔLES EN 2022

ENQUÊTE CONJOINTE AVEC LA COUR : LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU EN PÉRIODE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

ENQUÊTE CONJOINTE AVEC LA COUR : L'INTERCOMMUNALITÉ

ENQUÊTE RÉGIONALE : LA RÉHABILITATION DE FRICHES EN LOGEMENTS

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES, UNE NOUVELLE MISSION

LE NOUVEAU RÉGIME DE RESPONSABILITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

32 LES RESSOURCES HUMAINES

LES CHIFFRES CLÉS

L'ORGANISATION DE LA JURIDICTION

LA DÉONTOLOGIE

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA DIVERSITÉ

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES LOCAUX

FRÉDÉRIC ADVIELLE,
Conseiller maître à la Cour des comptes, Président de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France

Une chambre au plus près des attentes du citoyen

En 2022, les juridictions financières ont eu, plus que jamais, à cœur de renforcer l'efficacité de leur action pour toujours mieux éclairer la décision et l'opinion publique, c'est le projet porté par Pierre Moscovici, Premier président de la Cour des comptes et que l'ensemble des personnels de la Chambre des Hauts-de-France partage. La confiance que nous portent les citoyens repose sur notre capacité à éclairer l'action publique, sans rien dissimuler, pour rendre compte de l'usage des deniers publics.

En effet, la succession de crises a placé au cœur du débat et des préoccupations la capacité des pouvoirs publics à les protéger et à guider leurs actions à un moment où les bouleversements qui les concernent sont nombreux. A de multiples reprises s'est, ainsi, exprimé le besoin d'une plus grande proximité et d'une meilleure adaptation des politiques publiques, qu'elles soient portées par l'État ou par les collectivités territoriales.

Face à ce constat, la Chambre des Hauts-de-France a montré qu'elle savait innover et s'adapter en permanence, chacun s'accordant sur notre capacité à délivrer une évaluation externe et indépendante de qualité. Par nos travaux, toujours rendus publics, nous contribuons ainsi à la bonne information des citoyens, en leur fournissant des éléments objectifs, étayés, contredits et vérifiés, sur l'emploi de l'argent public. Chacun doit pouvoir compter sur la pertinence et la qualité de nos travaux. C'est le sens même de notre action au quotidien.

Cette force d'adaptation des juridictions financières est un atout et il nous appartient désormais de capitaliser sur ce que nous avons fait, avec l'idée qu'il convient de nous ouvrir davantage sur l'extérieur, tout en consolidant notre rôle de « tiers de confiance » vis-à-vis de la population à un moment où le législateur nous a confié de nouvelles missions, que ce soit à travers une justice financière rénovée ou le renforcement de notre capacité à évaluer les politiques publiques au niveau local.

Pour renforcer ce lien de confiance, qui nous honore et nous oblige, il convient, au-delà du succès grandissant des journées du patrimoine, de faire participer davantage les citoyens à notre programmation avec la déclinaison, au niveau des CRC, d'une plateforme lui permettant ainsi de nous signaler irrégularités ou interrogations légitimes, de manière à alimenter nos contrôles à venir. Nous sortirons enrichis de cette démarche qui, de fait, existe déjà, notamment dans cette chambre à travers la mise en place d'audits « Flash » qui permettent d'apporter une réponse dans un délai très restreint.

Tel est le sens de notre action au quotidien et c'est avec enthousiasme que l'ensemble du personnel de cette Chambre est engagé dans la réussite de nos missions au bénéfice de nos concitoyens.

LES TEMPS FORTS

- **Le 2 mars**, réunion de travail avec la direction départementale des finances publiques du Pas-de-Calais.
- **Le 6 avril**, réunion de travail avec le Préfet du Nord.
- **Le 18 mai**, visite de la Procureure générale, échanges sur le nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.
- **Le 18 mai**, réunion des procureurs financiers, à Arras.
- **Le 17 juin**, une délégation du centre d'appui métier de la Cour des comptes a présenté la stratégie en matière de numérique, enjeu prioritaire pour les juridictions financières pour les années à venir.
- **Le 28 juin :** visite de M. Vincent Feltesse, conseiller maître à la Cour des comptes, rapporteur général de l'enquête sur la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.
- **Le 15 septembre :** réunion avec la direction régionale et les directions départementales des finances publiques.
- **Le 12 octobre**, séminaire du personnel à la Coupole d'Helfaut. Intervention de Luc Alain Vervisch, directeur des études à La Banque Postale, sur l'évolution des finances publiques locales.
- **Le 21 octobre**, journée dédiée à l'information et à l'échange sur les enjeux du développement durable.
- **Les 17 et 18 novembre**, intervention du Président de la chambre régionale aux journées françaises de l'évaluation à Lille.
- **Le 6 décembre**, visite de Mme Faugères, référente pour l'égalité professionnelle et la diversité, et de Mme Picquenard, cheffe de projet labellisation égalité professionnelle et diversité.

Le 18 mai

Le 17 juin

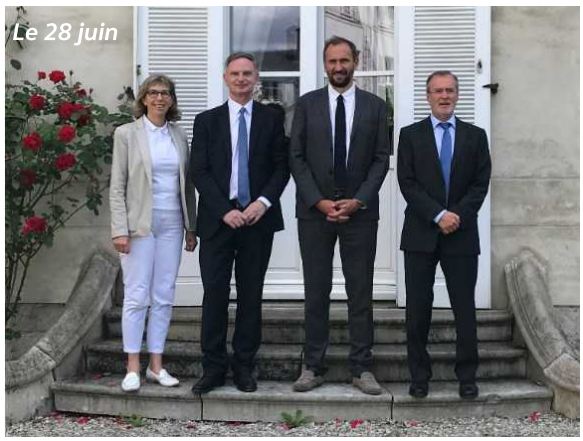
Le 28 juin

Le 14 décembre, dernière audience publique

En avril et mai

Accueil d'un élève de l'ENA de Tunis.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

d'une résidence d'hiver à la chambre régionale des comptes, l'évolution de l'Hôtel Dubois de Fosseux

L'hôtel Dubois de Fosseux a accueilli 388 visiteurs, le samedi 17 septembre 2022, lors des journées européennes du patrimoine.

Les journées du patrimoine ont été l'occasion pour le personnel de la chambre d'aller à la rencontre des citoyens, de présenter les missions de la juridiction et de communiquer sur nos travaux. La chambre ouvrait ses portes au public pour la première fois depuis 2019.

Le 17 septembre

Pourquoi visiter l'Hôtel Dubois de Fosseux ?

Laissez-vous captiver par les multiples vies de l'Hôtel Dubois de Fosseux. Témoin de plusieurs siècles d'événements marquants, l'édifice chargé d'histoire vous réserve bien des surprises.

L'Hôtel Dubois de Fosseux a été construit en 1749 par Philippe Ferdinand Dubois de Fosseux. D'abord utilisé comme résidence d'hiver, il a ensuite accueilli une entreprise familiale de bonneterie, des soldats pendant la Première Guerre mondiale, l'office de reconstitution industrielle, des bénédictines, la Conservation des hypothèques, jusqu'à l'installation en 1988 de la chambre régionale des comptes.

Des extraits du livre d'Or

« Visite très intéressante, l'historique du bâtiment est très bien décrit, les missions de la chambre également. Merci de nous laisser découvrir ce très beau bâtiment ».

« Excellent accueil de toutes les personnes présentes. Un historique intéressant de ce beau bâtiment. Des connaissances qui s'approfondissent par les explications fournies sur le fonctionnement de la Cour des comptes ».

Un témoignage émouvant d'un descendant de la famille Delétoille, propriétaire de la bonneterie en 1857 : « Amusant de revenir dans les murs de mon arrière-grand-père Olivier Delétoille. Merci pour ce moment exceptionnel de découvertes et l'accueil réservé ».

Les visiteurs ont pu apprécier le jardin et la vue sur la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption et de Saint-Vaast.

Les trois principes, Indépendance, Contradiction et Collégialité

L'indépendance

Institution supérieure de contrôle, la chambre est indépendante, conformément au principe réaffirmé par l'Organisation des Nations unies (ONU), depuis 2011

La contradiction

Principe général
appliqué à tous les contrôles

La collégialité

Une règle importante de fonctionnement pour les juridictions financières

Au cours des différentes étapes, la chambre soumet les projets de rapports aux délibérations collégiales

LA PROGRAMMATION DES CONTRÔLES

Selon l'article R. 212-4 du code des juridictions financières, le président de la chambre régionale des comptes est chargé de définir l'organisation et le programme annuel des travaux, après avoir consulté la chambre et recueilli l'avis du ministère public. Chaque chambre régionale des comptes est entièrement indépendante pour élaborer son programme de travail. Les travaux sont planifiés sur une base annuelle et pluriannuelle.

La programmation pluriannuelle

La chambre établit un programme triennal, pour les « grands comptes » (recettes de fonctionnement supérieures à 500 M€).

La programmation pluriannuelle est coordonnée avec celle de la Cour des comptes.

La volonté de réfléchir, sur trois ans, aux priorités qui guideront les futures enquêtes inter-juridictions est impulsée par le Premier président de la Cour des comptes.

La programmation annuelle

prend en compte :

- la couverture du territoire,
- la couverture des grands comptes,
- les enquêtes inter-juridictions,
- le thème d'enquête régionale,
- les signalements :

préfets, plate-forme des signalements, autorités judiciaires, directions régionale et départementales des finances publiques, agence régionale de santé, etc...

Les enquêtes communes avec la Cour en 2022

- Les finances publiques locales (l'intercommunalité),
- La rationalisation de l'action territoriale
- La fonction publique territoriale (télétravail, temps de travail),
- La gestion hospitalière et les politiques sociales,
- La concurrence entre établissements de santé publics et privés,
- La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes,
- Le maillage aéroportuaire,
- La gestion quantitative de l'eau,
- Le spectacle vivant,
- L'immobilier des collèges,
- L'expérimentation de la certification des comptes locaux.

Les objectifs stratégiques des contrôles

- Maîtriser les risques d'atteinte à la régularité

- Améliorer l'efficacité, l'efficience et la soutenabilité des politiques publiques

- S'assurer de la maîtrise des risques par les organismes et les politiques publiques

- Évaluer la qualité de l'action publique

L'enquête régionale en 2022

En 2022, quatorze contrôles engagés dans le cadre d'une enquête régionale qui concernait **la réhabilitation de friches en vue de la création de logements.**

La friche Saint-Frère, à Beauval (80)

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES VUE PAR LES CITOYENS

Témoignages recueillis à l'occasion des journées du patrimoine

Indépendance, Impartialité et Transparence

« La chambre régionale des comptes est indépendante, impartiale et transparente. Elle sait faire preuve de pédagogie auprès des structures auditées. Outre le fait, qu'elle n'hésite pas à rendre publiques les conclusions de ses audits, elle accorde des délais raisonnables pour que les contrevenants se mettent en conformité. »

Marie-Christine (Proville, 59)

Démocratie et transparence financière : comment la chambre contribue à rassurer les citoyens sur l'utilisation de leur argent

« La Cour des comptes a pour mission de contrôler la bonne utilisation des finances publiques et de s'assurer de la transparence de l'emploi de cet usage. Nous sommes dans une démocratie et le citoyen est en droit de savoir à quoi sert sa contribution à l'impôt. »

Corinne et Jean-Christophe (Marcq-en-Barœul, 59)

La transparence financière en question : la communication autour des rapports est essentielle

« Pour moi, le travail de la chambre régionale des comptes n'est pas assez connu du grand public. A vrai dire, je ne sais même pas si la commune de Lens a déjà été contrôlée ? Et si oui, dans quel domaine ? Je pense que les gens ne connaissent pas l'existence de ces contrôles. Il faudrait communiquer davantage après chaque rapport. On entend souvent « *la Cour des comptes a rendu son rapport qui dit que …..* » et après ? Il se passe quoi après ? »

Sylvie (Lens, 62)

Un label 'CdC approved' pour rassurer les citoyens sur l'utilisation de leur argent ?

« Une chambre régionale des comptes ausculte la manière dont les deniers publics ont été utilisés. Aussi farfelu que cela soit, à l'instar des normes ISO, je pense qu'un estampillage « CdC approved » serait garant d'une bonne utilisation de l'argent public, sans gabegie, sans redondance … »

Olivier (Lille, 59)

Nous répondons à vos questions !

« Est-ce que la chambre se déplace sur le terrain avant de rédiger un rapport ? »

Laurent Georges, premier conseiller : « Les missions d'une équipe de contrôle nécessitent de fréquents déplacements sur site à plusieurs stades de la procédure. Il est d'abord indispensable de rencontrer le dirigeant responsable, c'est-à-dire le maire de la commune, le président d'une intercommunalité ou d'une association, lors de l'ouverture du contrôle mais surtout au terme de l'instruction. L'entretien de fin de contrôle, prévu par le code des juridictions financières, est d'ailleurs obligatoire.

Ensuite, nous sommes amenés à effectuer des phases de contrôle sur place, pour consulter des dossiers, par exemple de personnel ou de subventions, mais aussi vérifier les traitements informatiques, par exemple les processus de facturation d'une entreprise publique, ou des opérations comptables.

Lorsque nous contrôlons des équipements spécifiques tels qu'une piscine, une station d'épuration ou un aéroport, nous demandons l'organisation d'une visite, souvent très instructive pour le contrôle et qui nous permet de mieux comprendre le fonctionnement de ces infrastructures, parfois très techniques.

Enfin, nous réalisons systématiquement des entretiens avec les cadres de l'organisme contrôlé et parfois avec les financeurs (pour des associations), mais aussi les actionnaires ou les commissaires aux comptes des entreprises publiques locales.

Ainsi, même si nos procédures reposent sur des documents écrits, les contrôles des chambres régionales des comptes ne sont pas uniquement réalisés sur dossiers mais intègrent toujours plusieurs déplacements ».

« Comment savoir si ma commune a été contrôlée ? »

Tous les rapports de la chambre régionale des comptes sont publics et accessibles sur le site internet de la Cour des comptes :

- sélectionner **la chambre régionale des comptes Hauts-de-France**, ou indiquer ***https://www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france.***

Vous trouverez, en annexe au rapport, la réponse de l'ordonnateur (le maire, le président de l'intercommunalité, de l'association, etc.).

« À quel ministère la Cour des comptes et les chambres régionales sont-elles soumises : le ministère de la justice ou l'économie ? »

La Cour des comptes et les chambres régionales des comptes sont indépendantes des pouvoirs exécutif et législatif. Elles exercent leur mission de contrôle de manière indépendante et impartiale. Leur indépendance est garantie par la Constitution française et elles ne reçoivent d'instructions d'aucune autorité.

Les préoccupations des citoyens

Les éclairages publics : une dépense qui mérite un examen approfondi de la part de la chambre régionale des comptes

« J'aimerais que la chambre se penche sur le sujet des éclairages dans les rues.

Bien sûr, chacun comprend l'utilité d'être attentif aux dépenses d'électricité et à la pollution lumineuse, mais est-ce une mesure efficace pour les citoyens ?

Nous sommes nombreux dans le village à considérer que l'extinction totale des lumières la nuit est dangereuse.

Le manque de visibilité peut empêcher les conducteurs de remarquer les piétons à temps, ce qui contribue à un sentiment d'insécurité accru. Les enfants ont peur lorsqu'ils se rendent ou rentrent de l'école le matin et le soir en hiver en raison de l'obscurité.

La solution actuelle ne semble pas être la meilleure. Il serait préférable d'allumer un réverbère sur deux ou trois, ou de changer les ampoules gourmandes en énergie par des alternatives plus écologiques.

J'aimerais que la chambre fasse un état des lieux sur ce sujet dans les Hauts-de-France et mette en valeur les solutions pour répondre aux attentes des habitants. »

Julie (Roost-Warendin, 59)

Modernisation de l'éclairage public : une illumination plus durable sans compromettre la sécurité des rues la nuit !

- En 2019, la région comptait environ1,5 million de points lumineux sur son territoire.
- Le parc d'éclairage public des Hauts-de-France représente une puissance totale d'environ 424 MW.
- La consommation d'électricité liée à l'éclairage public dans la région s'élevait à environ 1,5 TWh en 2019.
- Le coût annuel de l'éclairage public dans les Hauts-de-France était d'environ 157 millions d'euros en 2019.

Plusieurs villes de la région ont entrepris des démarches de modernisation de leur parc d'éclairage public afin de réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Des différences inexplicables dans la gestion des déchets

« Il y a, en France, des différences territoriales importantes et qui semblent inexplicables en ce qui concerne la gestion des déchets, notamment sur les politiques de recyclage. Par conséquent, et dans l'optique de faire des efforts pour l'environnement, il me paraîtrait utile de contrôler et d'inciter les communes à faire des efforts pour la gestion et le recyclage des déchets. »

Rémi (Wailly, 62)

La gestion des déchets dans les villes : une question cruciale pour la santé publique et l'environnement

« Il est essentiel que les déchets soient collectés et éliminés de manière efficace et écologique pour préserver l'environnement et la santé publique. Si la gestion des déchets est négligée, cela entraîne des problèmes : la pollution de l'air, de l'eau, la propagation de maladies et une dégradation générale de l'environnement. Et tout cela a un coût qui est vraiment variable selon la ville. Moi, je veux bien participer avec mes impôts, mais à condition que la gestion des déchets soit efficace, ce qui n'est pas toujours le cas. »

Vincent (Laon, 02)

Une gestion saine des dépenses locales

« Contrôler les dépenses des communes est important, en particulier celles liées aux services publics tels que la santé, l'éducation, les transports et l'environnement. En tant qu'usager, je veux m'assurer que l'argent des impôts locaux est utilisé efficacement et que les services sont de qualité. Je m'intéresse également à la transparence financière et à la lutte contre la corruption. »

Lucas (Arras, 62)

Contrôler les équipements publics

« Les impôts locaux financent les équipements sportifs et de loisirs (skate-park, mur d'escalade, bancs pour les promenades des anciens, aménagements paysagers dans la commune, équipements pour les jeunes). Ce serait intéressant de contrôler ces dépenses. »

Pierre (Rosult, 59)

Les dépenses de développement économique : un coût élevé pour des avantages incertains

« Les dépenses de développement économique peuvent représenter de grosses sommes d'argent pour attirer des entreprises, stimuler l'emploi. Mais parfois, les avantages économiques ne se matérialisent pas ou sont moindres que les coûts engagés. »

Sylvie *(Beauvais, 60)*

S'assurer que l'argent public est utilisé de manière responsable par les communes

« La salle des sports communale, qui accueille nos enfants, est dangereuse. Des travaux auraient dû être engagés depuis longtemps : du grillage est suspendu au plafond pour éviter qu'une plaque nous tombe sur la tête, le toit fuit, le chauffage ne fonctionne plus. La commune (4 000 habitants) a trouvé l'argent pour refaire le terrain de foot, une salle de tennis, elle a même construit un parking pour la salle de sport ! La chambre est-elle compétente pour vérifier que l'argent public dans ma commune est bien utilisé ? »

Camille (Douaisis, 59)

La chambre régionale des comptes

Les missions

Garantir la transparence et la gestion efficace des fonds publics . Pour s'assurer du bon emploi de l'argent public, elle remplit les missions suivantes :

Le contrôle des comptes et de la gestion

Contrôler

La chambre s'assure de la régularité et de la performance de gestion des collectivités et des organismes soumis à son contrôle.

Elle veille à l'efficacité et l'efficience de la gestion.

173 Délibérés en 2022

70 Rapports d'observations provisoires

73 Rapports d'observations définitives

Les avis budgétaires

Conseiller

La chambre peut être appelée, sur saisines des préfets ou de créanciers, à émettre un avis sur les actes budgétaires des collectivités et établissements publics locaux dans des conditions définies dans le code général des collectivités territoriales

25 Avis budgétaires en 2022

Juger 2022 les comptes

Pour la dernière année, la chambre régionale des comptes a jugé les comptes des comptables publics responsables personnellement et pécuniairement en cas de recettes non recouvrées ou de dépenses irrégulières

3 jugements

55 rapports à fin d'examen des comptes

2023 Évaluer

La chambre peut désormais évaluer la mise en œuvre d'une politique publique : elle cherche à vérifier si les résultats sont à la hauteur des objectifs fixés et si les moyens alloués sont utilisés de façon efficiente.

En 2023 : une nouvelle mission pour les chambres régionales des comptes

Le périmètre des contrôles

8 000

Collectivités et organismes

soumis aux règles de la
comptabilité publique

Poids financier

41 Md€

Soit,

33 Md€

en fonctionnement

8 Md€

en investissement

Mais aussi des centaines d'organismes privés

Plus de 100 sociétés

d'économie mixte et autres sociétés commerciales

90 organismes privés de logement social

28 chambres consulaires

par délégation de la Cour des comptes

Toute association subventionnée

recevant plus de 1 500 € de concours financier du secteur public local

Les cliniques

et établissements sociaux / médico-sociaux privés

EXEMPLE DE CONTRÔLE

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais (Bruay-la –Buissière)

LE RAPPORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS (62), délibéré le 20 octobre 2022

Lien vers le rapport : ici.

Communiqué de presse :

« Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais est un établissement public local à caractère administratif créé par la loi.

En 2022, il compte **1 187** affiliés obligatoires ou volontaires, gère plus de **20 500** fonctionnaires et propose la plupart des missions facultatives prévues par les textes.

Du fait de lacunes dans son organisation et de l'absence de procédures, la comptabilité analytique fait défaut, les prévisions budgétaires manquent de sincérité et la qualité de l'information financière est insuffisante, ne permettant pas de justifier du niveau des cotisations.

En l'état, avec **8,8 M€ de recettes en moyenne par an**, le centre de gestion dégage des excédents récurrents, alors que les taux des cotisations obligatoire et additionnelle sont reconduits à l'identique chaque année.

Compte tenu de l'abondance du fonds de roulement et de la trésorerie, l'établissement doit revoir à la baisse les taux de cotisation sur le niveau des recettes.

Le président s'engage à mettre ce point à l'ordre du jour lors du prochain débat d'orientations budgétaires ».

Qu'est-ce qu'un « centre de gestion de la fonction publique territoriale » ?

Il s'agit d'un établissement public local.

Chaque département dispose d'un centre de gestion, (en Ile-de-France, il existe par exception deux centres interdépartementaux de gestion).

Ces structures sont investies de missions en matière de gestion des ressources humaines. L'objectif est de favoriser une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale.

EN SAVOIR PLUS

Les centres de gestion (CDG) contrôlés par d'autres chambres régionales des comptes depuis le 1er janvier 2022

Lien vers les rapports : cliquer sur l'intitulé

- le CDG de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54)
- le CDG de la fonction publique territoriale du Lot (CDG 46)
- le CDG de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées (CDG 65)
- le CDG de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie (CDG 74)

AUTRES EXEMPLES

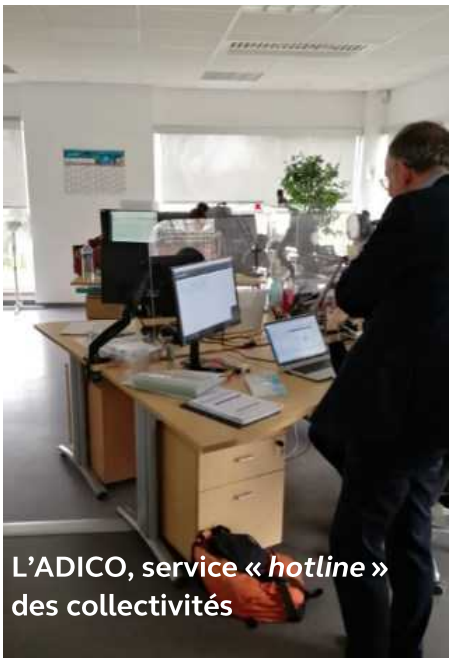
L'ADICO, service « *hotline* » des collectivités

LE RAPPORT DE L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (60), délibéré le 14 octobre 2022

Lien vers le rapport : ici.

Extrait :

« Fondée en 1990 sous le nom d'Association pour le développement informatique des communes de l'Oise, l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO) compte environ 2 000 collectivités territoriales adhérentes, 60 salariés et 4 M€ de chiffre d'affaires, ce qui fait d'elle un des plus importants organismes de mutualisation informatique de France mais un des seuls sous la forme associative. »

Auchel, la friche de l'ancienne clinique

LE RAPPORT DE LA COMMUNE D'AUCHEL (62), délibéré le 19 septembre 2022

Extrait :

Lien vers le rapport : ici.

« Pour réhabiliter la friche de l'ancienne clinique et parvenir à surmonter les difficultés rencontrées depuis les quinze dernières années, la chambre invite la commune à définir un projet de reconversion inclus au cœur du projet de revitalisation du centre-ville qu'elle est en train d'élaborer. »

LE RAPPORT D'AMSOM HABITAT (80), office public de l'habitat de la Somme, délibéré le 29 juin 2022

Lien vers les rapports : tome 1 ici,tome 2 ici.

Extrait :

« La mesure de la satisfaction des locataires s'appuie sur des enquêtes conduites par le centre relation-client et, le cas échéant, sur des études thématiques. En 2022, en complément de la démarche annuelle, une enquête « qualité de service » triennale a été menée auprès de 2 000 locataires, sélectionnés de manière aléatoire. Elle met en relief une note de satisfaction globale de 7,9 sur 10, en hausse par rapport à la mesure obtenue en 2017. Sur 10 critères, 9 sont en progression par rapport à 2017 et un seul en baisse, significative, à savoir le traitement des demandes non techniques. »

LE RAPPORT DU CENTRE HOSPITALIER DE TOURCOING (59), délibéré le 22 juin 2022

Lien vers le rapport : ici.

Extrait :

« Positionné dans un environnement concurrentiel en matière d'offre médicale, l'hôpital de Tourcoing entretient de nombreuses coopérations hospitalières. Il est particulièrement reconnu dans le traitement des infections ostéoarticulaires complexes et des maladies infectieuses ».

Résidences Condorcet et Blaise Pascal, à Amiens

LE DÉROULÉ D'UN CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION

Programmation

- Inscription de l'organisme au programme de contrôle annuel de la chambre

Instruction

- Élaboration d'un plan de contrôle
- Envoi d'une lettre d'ouverture du contrôle au dirigeant de l'organisme contrôlé et ses prédécesseurs en fonctions au cours de la période contrôlée
- Entretien de début de contrôle avec le(s) dirigeant(s) de l'organisme
- Instruction sur place et sur pièces
- Entretien de fin de contrôle avec le dirigeant de l'organisme et ses éventuels prédécesseurs
- Délibéré sur la base du rapport d'instruction du rapporteur

1ère phase de contradiction

- Notification au dirigeant de l'organisme et à ses prédécesseurs d'un rapport d'observations provisoires (ROP)
- Dans le délai d'un mois, réponses des dirigeants de l'organisme et éventuellement des tiers concernés
- Audition possible, à la demande de la chambre régionale des comptes ou des dirigeants de l'organisme
- Délibéré sur la base d'un nouveau rapport d'instruction qui analyse les réponses produites

2ème phase de contradiction

- Notification du rapport d'observations définitives (ROD 1) au dirigeant de l'organisme et à ses éventuels prédécesseurs
- Dans le délai d'un mois, réponse du ou des dirigeant(s) de l'organisme contrôlé

Communication

- Notification à l'organisme du rapport d'observations définitives intégrant les réponses de(s) dirigeant(s) de l'organisme (ROD 2)
- Inscription de la présentation du rapport à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante de l'organisme
- Le rapport devient communicable dès sa présentation à l'assemblée délibérante de l'organisme, ou dans les deux mois suivant sa transmission

LES RECOMMANDATIONS

Qu'est-ce qu'une recommandation ?

Dans ses rapports, la chambre régionale des comptes formule des recommandations. **Elles ont un caractère non contraignant, toutefois leur prise en compte est vivement recommandée** afin de garantir une gestion financière saine et responsable.

Elles concernent différents domaines, tels que la gestion des ressources humaines, les achats publics, les investissements, la comptabilité, ou encore la fiscalité.

Les recommandations font l'objet d'un **suivi** par les juridictions financières, **un an après**.

Ce suivi donne lieu à un « **rapport de suivi des recommandations »** réalisé par l'entité contrôlée et présenté à l'assemblée délibérante, avant sa transmission à la chambre régionale des comptes.

La chambre analyse les réponses apportées dans une **synthèse annuelle des rapports reçus**, en application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières. La synthèse peut être consultée sur le site internet.

Le suivi concerne les recommandations relatives aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Le texte exclut, par principe, une large partie des travaux réalisés par la chambre régionale des comptes : les hôpitaux, les offices publics de l'habitat, les sociétés d'économie mixte (SEM), les syndicats intercommunaux à vocation unique ou multiple, les établissements publics locaux d'enseignement, les chambres consulaires, les associations, etc.

A compter de 2023, les recommandations qui concernent les sociétés d'économie mixte feront également l'objet d'un suivi.

En 2022, près de 90,9 % des 143 recommandations suivies ont été mises en œuvre par les collectivités contrôlées :

Le bilan est de 88 recommandations mises en œuvre de façon complète, 42 mises en œuvre partiellement et 13 recommandations non mises en œuvre.

« Les recommandations sont-elles suivies ? De quelle façon ? Y a-t-il des sanctions si la commune n'engage aucune action ? »

Adèle (59)

« On entend souvent « la Cour des comptes a rendu son rapport qui dit que ... » et après ? Il se passe quoi après ? »

Sylvie (62)

Dans ses productions, la chambre régionale des comptes Hauts-de–France formule des « **recommandations** », ou des « **rappels au droit** ». Les premières concernent la performance et visent la qualité de la gestion, tandis que les seconds portent sur des questions de régularité.

La synthèse du suivi des recommandations en 2021: ici.

Un exemple de recommandation : renforcer la sécurité juridique des procédures d'achats publics

Achats publics, des recommandations réitérées par les juridictions financières.

Le respect des règles en matière de commande publique est un sujet récurrent dans les travaux des juridictions financières.

En 2021, la chambre a réitéré des recommandations visant à renforcer la sécurité juridique des procédures de passation et à les formaliser dans un guide de la commande publique interne.

Le suivi des recommandations, en 2022, a montré que les organismes publics sont très réactifs sur ce sujet.

Rapports d'observations définitives publiés en 2022

Organismes contrôlés

- Commune
- Communauté urbaine
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Centre communal d'action sociale
- Office public de l'habitat
- Hôpital
- Clinique
- EHPAD

Carte interactive : cliquer pour accéder au rapport

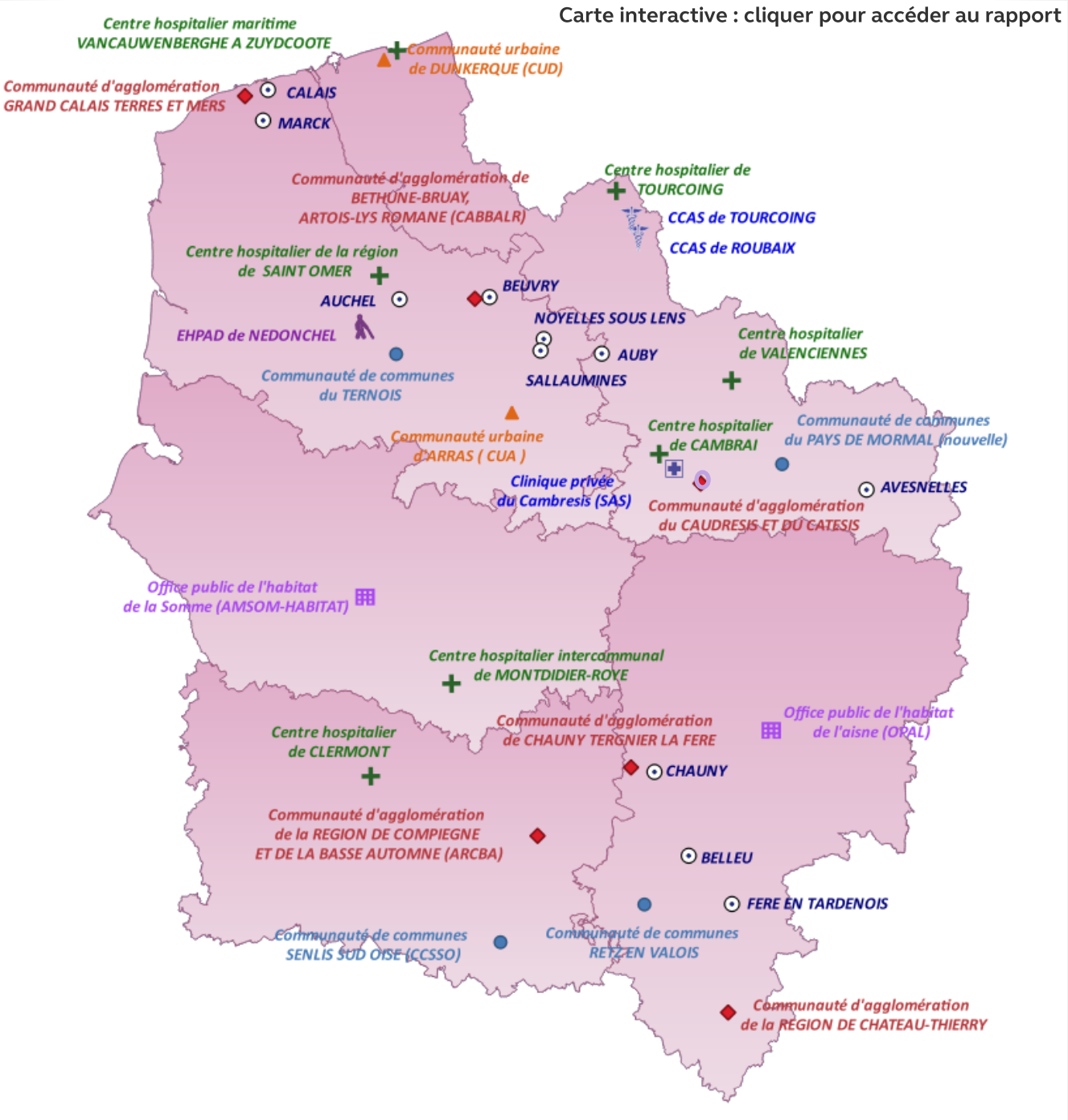

Rapports d'observations définitives publiés en 2022

Organismes contrôlés

- Société d'économie mixte
- Association
- Société
- Société publique locale
- Etablissement public
- Syndicat mixte

LE CONTRÔLE DES ASSOCIATIONS

Les associations contrôlées en 2022

Lien vers les rapports : cliquer sur l'intitulé

L'association culturelle tourquennoise
L'association Le Fresnoy studio national d'arts contemporains (Tourcoing)
La comédie de Picardie
L'union sportive Boulogne Côte d'Opale (USBCO)
L'association « les nuits secrètes »
Les caisses d'œuvres sociales du personnel du département du Nord, du département du Pas-de-Calais et de la ville de Calais

L'association « les nuits secrètes »

Une association dédiée au spectacle vivant et à l'organisation de festivals, financée en grande partie par les subventions publiques

L'association "Les Nuits secrètes" a été créée en 2009 pour développer des activités liées aux arts de la scène et au spectacle vivant. Elle est connue pour son festival. Depuis 2017, elle organise également le festival « La bonne aventure » sur le littoral dunkerquois.

Elle emploie six salariés permanents, des intermittents du spectacle et des bénévoles, et dispose d'un budget annuel moyen de 3,3 M€. Plus de la moitié de ses recettes proviennent de subventions.

La crise sanitaire a mis en évidence l'importance des subventions des collectivités publiques pour l'association. Sa situation financière est satisfaisante, malgré les déficits antérieurs et les deux derniers exercices impactés par la crise sanitaire.

Lien vers le rapport : ici.

En tant que citoyen et usager, quels types de contrôles effectués par la chambre régionale des comptes vous intéressent le plus ?

Contrôler les associations est un moyen d'optimiser leur fonctionnement et de renforcer leur impact sur la vie des habitants

« Le tissu associatif d'une collectivité participe de la qualité de vie de ses habitants. Un contrôle des associations pourrait avoir un effet vertueux les obligeant sans cesse à revoir leur mode de fonctionnement, leurs activités…, et in fine, les dynamiser » .

Olivier, Lille (59)

La comédie de Picardie

Un bilan contrasté entre qualité artistique et fragilité financière

La « Comédie de Picardie » est une association de développement théâtral créée en 1987 et soutenue principalement par la région Hauts-de-France.

Elle propose une programmation variée et de qualité avec des taux d'occupation élevés, bien que la pandémie ait affecté la fréquentation en 2022-2021.

Elle accueille également des résidences de metteurs en scène régionaux et mène des actions éducatives.

Cependant, l'association doit améliorer son organisation financière en termes de contrôle interne et de gestion des comptes.

Elle présente un déficit structurel d'exploitation et dépend fortement des subventions publiques pour son financement.

Elle dispose toutefois d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État et la région pour assurer la stabilité de ses ressources à moyen terme.

Lien vers le rapport : ici.

LE CONTRÔLE DU SECTEUR SANITAIRE

En tant que citoyen et usager, quels types de contrôles effectués par la chambre régionale des comptes vous intéressent le plus ?

Le contrôle des établissements qui accueillent des publics vulnérables

« Les établissements recevant des publics en situation de grande vulnérabilité requièrent une vigilance particulière : établissements de santé, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisée (MAS), les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Les évaluations externes doivent se faire sur site et non sur dossier. Je trouve que la réalité des fonctionnements ou dysfonctionnements est souvent édulcorée ».

Marie-Christine (Proville, 59)

En 2022, la chambre a contrôlé sept hôpitaux, une clinique et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes :

Lien vers les rapports : cliquer sur l'intitulé

Le CH de Tourcoing, le CH de Valenciennes,
le CH de Montdidier- Roye,
le CH de la région de Saint-Omer,
le CH maritime de Zuydcoote, le CH de Clermont,
le CH de Cambrai, l'EHPAD de Nédonchel,
la clinique privée du Cambrésis

Le contrôle, en 2022, du centre hospitalier de Cambrai : enjeux de gouvernance, coopérations, défis financiers

Le centre hospitalier de Cambrai est le troisième établissement public de santé du Hainaut-Cambrésis en France.

Il propose une offre de soins étendue pour répondre aux besoins de santé importants de la population de la région, avec un budget de 133 M€ en 2022, 1 638 agents, dont 223 médecins, pour 751 lits et 81 places autorisés.

Bien qu'il concentre la majeure partie de l'activité de médecine, il ne réalise qu'un tiers des actes de chirurgie, d'obstétrique et de cancérologie sur le Cambrésis.

Il développe plusieurs coopérations pour renforcer son offre de soins avec d'autres établissements tels que le centre hospitalier du Cateau-Cambrésis et la clinique Sainte-Marie.

La situation financière du centre hospitalier est préoccupante et continue à se dégrader. Son autofinancement ne lui permet pas de couvrir la charge de sa dette et le déficit consolidé s'élève à 1,7 M€.

Les mécanismes de soutien de l'État accordés durant la crise sanitaire ne suffisent pas à améliorer sa trajectoire financière, ce qui devrait l'amener à réinterroger sa stratégie médico-

Lien vers le rapport : ici.

Le rapport relatif au contrôle du centre hospitalier de Cambrai est public et accessible sur le site internet de la chambre régionale des comptes

FORMATION INTER-CHAMBRE :

LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU EN PÉRIODE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2022, la chambre s'est intéressée aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau dans la région Hauts-de-France. Ses travaux donneront lieu à la publication d'un cahier territorial annexé au rapport public annuel 2024 de la Cour des comptes. Dans la région, les récentes et de plus en plus fréquentes périodes de sécheresse révèlent déjà des tensions sur la ressource en eau. La situation a conduit les préfets du Nord et du Pas-de-Calais à prendre des mesures de restriction de l'usage de l'eau parfois sur des longues périodes comme en 2021. Sans de profondes modifications des comportements des usagers et des pratiques industrielles et agricoles, de telles situations sont amenées à se renouveler dans les prochaines années.

I - L'appauvrissement de la ressource en eau accentuée par le changement climatique

Des tensions existent en raison des caractéristiques du bassin hydrographique Artois-Picardie qui fournit l'eau à environ 60 % des communes et 80 % des habitants de la région Hauts-de-France.

La région se distingue par l'absence de grand fleuve et de relief : 94 % de l'eau provient des nappes souterraines, ce qui est unique en France.

L'activité humaine a eu un impact significatif, qui a affecté la qualité des masses d'eau dans la région :

29 % des masses d'eau sont en bon état chimique, ce qui signifie que la majorité est polluée et 75 % sont affectées par l'usage de pesticides, avec des conséquences sur la qualité de l'eau.

Globalement, dans les Hauts-de-France, le passé industriel et d'exploitation de carrières, la pollution liée aux bombardements de la 1ère Guerre mondiale et l'intensification de l'agriculture ont altéré la qualité de l'eau.

Tension quantitative de la ressource en eau par territoire de schéma d'aménagement et de gestion de l'eau

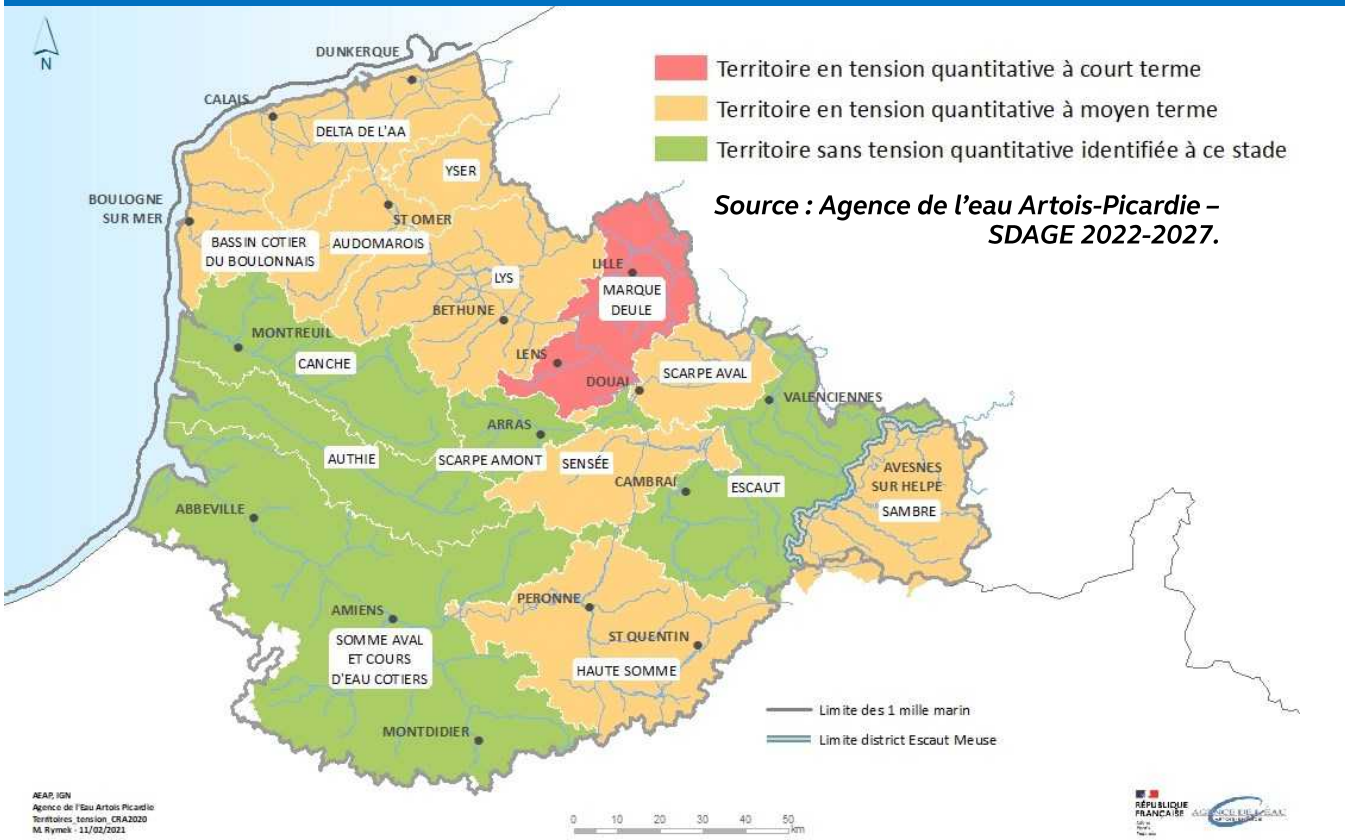

Source : Agence de l'eau Artois-Picardie – SDAGE 2022-2027.

Certaines parties du territoire ne disposent pas d'une ressource suffisante pour répondre aux besoins. C'est le cas du secteur Dunkerquois. Pour assurer la distribution de l'eau, d'importantes interconnexions des réseaux ont été opérées.

La plus emblématique est « l'autoroute de l'eau » qui traverse sur 200 kilomètres le territoire du département du Nord.

Elle a été aménagée par le SIDEN-SIAN et sa régie Noréade Eau dont la chambre a examiné la gestion en 2022. Les investissements nécessaires ont parfois conduit à dégrader la situation financière de collectivités, comme la chambre l'a constaté lors des contrôles des syndicats d'eaux de Bellevue et de la Planquette.

Pour le moment, cette organisation s'est montrée efficace, ce qui doit encore être démontré en cas d'appauvrissement généralisé de la ressource dans un contexte de changement climatique.

En effet, les projections tablent à horizon sur une augmentation de 2°C de la température, sur la recrudescence des pluies à l'automne et des épisodes de sécheresse l'été. En conséquence, la recharge des nappes phréatiques devrait diminuer de 6 à 46 %.

En définitive, les économies d'eau anticipées ne suffisent pas à compenser le moindre renouvellement des nappes.

La ressource devrait chuter de 20 % à horizon 2050, ce qui impose aux usagers de l'eau de modifier leurs comportements, et aux acteurs publics d'engager des réflexions pour préserver la ressource, notamment en luttant contre les fuites dans les réseaux, qui sont évaluées à l'échelle du bassin à 57 millions de m^3 par an.

Arnaud DEZITTER
premier conseiller

II - La préservation du territoire en cas de montée des eaux accentuée en période de changement climatique

Le changement climatique a d'autres conséquences pour le territoire. La chambre l'a mis en évidence à l'occasion de son contrôle en 2022 du syndicat intercommunal des Wateringues.

Le territoire des Wateringues est une zone de polder située dans le triangle Calais-St Omer-Dunkerque et qui compte 450 000 habitants. Il est particulièrement exposé aux effets du changement climatique. Pour maintenir l'assèchement de ce territoire, et ainsi préserver la population et ses activités, il faut rejeter en moyenne chaque année 620 millions de m^3 d'eau vers la mer. L'évacuation se fait de manière gravitaire à marée basse par l'ouverture de portes à la mer. Elle se fait aussi grâce à un système de pompage à marée haute et lors des périodes de fortes crues.

La station de pompage Tixer

Source : Institution intercommunale des Wateringues

En raison du changement climatique, le territoire des Wateringues sera plus vulnérable aux risques de débordements continentaux, en raison de l'augmentation des apports d'eau en hiver et de l'élévation du niveau marin. L'augmentation des épisodes pluvieux intenses et de courte durée est susceptible d'accroître les débordements des canaux dans les secteurs les plus sensibles. Pour s'en prémunir, les acteurs publics ont récemment engagé une réflexion stratégique.

En 2023, la chambre poursuivra ses investigations pour mesurer les effets du changement climatique dans la mise en œuvre de politiques publiques dans la région Hauts-de-France. Ainsi, elle s'intéressera à ses conséquences sur la gestion du trait de côte.

UNE ENQUÊTE CONJOINTE AVEC LA COUR : **L'INTERCOMMUNALITÉ**

COUR DES COMPTES | 26.10.2022

Les finances publiques locales 2022 – Fascicule 2

Les contrôles ont contribué à une enquête commune des juridictions financières sur le thème de l'intercommunalité, publié dans le cadre du fascicule 2 du rapport sur les finances publiques locales, paru en octobre 2022.

Lien vers le rapport : ici.

Un constat en 2022 : la réduction significative du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats intercommunaux dans la région.

L'intercommunalité dans les Hauts-de-France

au 1er janvier 2022

LES PRÉCONISATIONS

Pour conforter la bonne gestion du bloc communal, le rapport sur les finances publiques locales de 2022 préconise, notamment, la généralisation des projets de territoire et des schémas de mutualisation, ainsi que la définition de l'intérêt communautaire sur la base de critères formalisés et objectifs.

Le rapport constate également la nécessité de redéfinir et de clarifier les flux financiers entre communes membres et intercommunalités.

90 EPCI, à fiscalité propre

contre 140 au 1er janvier 2015 :

1 métropole

2 communautés urbaines

23 communautés d'agglomération

64 communautés de communes

667 syndicats intercommunaux

contre 1 099 en 2015

31 communes nouvelles :

10 dans l'Oise, 7 dans l'Aisne,
7 dans la Somme,
5 dans le Pas-de-Calais,
2 dans le Nord

(source rapport Inspection générale de l'administration juillet 2022)

Les Hauts-de-France se caractérisent par :

- **une importante fragmentation territoriale,** avec 3 789 communes pour 6 millions d'habitants,

- **une disparité de situations** de l'intercommunalité suivant les départements,

- diverses orientations retenues dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale, conduits par les préfets.

La rationalisation de la carte intercommunale se traduit par une **réduction de 36 % du nombre d'établissements publics de coopération intercommunale** et de **39 % du nombre de syndicats intercommunaux.**

Caroline DUPUIS-VERBEKE

première conseillère

« Les fusions ont conduit à la formation d'EPCI de taille dite « XXL » (rapports de la chambre régionale des comptes relatifs aux **Communautés d'agglomération de la région de Château-Thierry (2022), et de Béthune, Bruay, Artois, Lys Romane (2021).**

Excepté dans l'Aisne, les schémas départementaux de coopération intercommunale arrêtés en mars 2016 n'ont pas fixé d'autre ambition que celle imposée par la loi NOTRé en fixant un seuil minimum de 15 000 habitants.

Seul le département du Nord, qui avait devancé ces obligations en entamant un mouvement de rationalisation des EPCI dès 2011, mène une démarche volontariste en matière de réduction du nombre de syndicats intercommunaux depuis 2017. Certains périmètres arrêtés par les services de l'Etat ont fait l'objet de contentieux et ont conduit à une « défusion » (rapport de la **Communauté de communes du Pays d'Opale publié en 2021).**

Le fait intercommunal donne peu fréquemment lieu à des projets de territoires (rapport de la **Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis publié en 2021)** ce qui rend difficile l'exercice des compétences aménagement et urbanisme, notamment.

Commune de Chauny

LES CONTRÔLES EN 2022

Lien vers les rapports : cliquer sur l'intitulé

Les communes : Fère-en-Tardenois, Calais, Chauny, Sallaumines, Beuvry

La communauté urbaine d'Arras
Les communautés d'agglomération : Grand Calais terres et mers, région de Compiègne et de la basse automne, Caudrésis et du Catésis, Chauny -Tergnier-La Fère, région de Château-Thierry

Les communauté de communes :
Ternois, Senlis Sud Oise, Pays de Mormal

Des outils tels que les PLUi ou les SCoT sont notamment insuffisamment mobilisés. Malgré les moyens confortables dont dispose l'intercommunalité, il peut y avoir des difficultés à élaborer des projets (rapport de la **Communauté de communes du Ternois en 2022).**

Exception faite du département du Nord, le fait communal reste dominant, et semble conforté par les évolutions législatives découlant de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et celle du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS). Les pactes financiers et fiscaux peinent à faire émerger une véritable solidarité financière au sein des territoires (rapport de la **Communauté de communes de Senlis-Sud-Oise 2021).** Les attributions de compensation ne semblent pas toujours tenir pleinement compte des transferts de compétences récents (rapport de la **Communauté d'agglomération de la Baie de Somme en 2021)** ».

Siège de la communauté d'agglomération du Caudrésis Catésis

UNE ENQUÊTE RÉGIONALE : **LA RÉHABILITATION DES FRICHES EN LOGEMENTS**

Marianne CHARLE

première conseillère

La définition juridique de la friche est récente : elle a été introduite dans le nouvel article L. 111-26 du code de l'urbanisme issu de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique : « on entend par 'friche' tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ».

Une attention accrue

Si l'industrie est la plus grande pourvoyeuse de friches - en 2022, la superficie occupée par les friches industrielles en France est estimée entre 90 000 et 150 000 hectares, celles-ci recouvrent également des emprises commerciales abandonnées ou des quartiers militaires rétrocédés.

Laissés à l'abandon car, entre autres raisons, pollués ou détenus par de multiples propriétaires difficilement identifiables, ces terrains sont aujourd'hui l'objet d'une attention grandissante dans un contexte de limitation du recours aux fonciers agricoles et naturels et de manque de disponibilités foncières au sein des territoires tendus.

La réhabilitation des friches comporte des enjeux en matière de développement durable. Reconstruire la ville sur la ville, c'est l'une des priorités de la « Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources », élaborée par la Commission européenne (2011), et de l'objectif « zéro artificialisation nette » adopté en France dans le cadre du plan Biodiversité (2018) et inscrit dans la loi climat et résilience du 22 août 2021. Cet objectif comprend la division par deux des terres artificialisées dans les dix années à venir par rapport aux dix précédentes années.

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé. En juillet 2022, le fonds « friches » a distingué plus de 1 200 projets lauréats des appels à projets régionaux « Recyclage foncier » pour un montant global prévisionnel d'environ 680 M€.

En région Hauts-de-France, 110 appels à projets ont été retenus pour un montant de 78 M€ prévoyant le recyclage de plus de 255 hectares de friches et la création de plus de 550 000 m² de logements.
Les enjeux de requalification des friches prennent une plus grande acuité encore sur les question de logements.

Face au phénomène de métropolisation des zones urbaines qui voit un nombre d'habitants sans cesse croissant se concentrer sur des surfaces réduites, la mobilisation de toutes les emprises foncières inexploitées est un défi majeur pour la puissance publique.

Méricourt, espaces verts de l'éco quartier

Des enjeux multiples

La réhabilitation des friches devient par conséquent un enjeu de plus en plus important au croisement de plusieurs politiques publiques. Elle contribue d'abord au développement économique local.

La réhabilitation des friches peut aussi avoir des effets positifs du point de vue environnemental, pour lutter contre l'artificialisation des sols, promouvoir la renaturation de certains espaces ou aménager des terrains avec des installations productrices d'énergies renouvelables.

La réhabilitation est aussi un outil d'aménagement de l'espace car elle permet par anticipation de constituer des réserves foncières et d'offrir des espaces disponibles « prêts à l'emploi » dans des délais très courts.

Dans la région Hauts-de France, la réhabilitation des friches en vue de la construction de logements permet :

- de répondre à la demande croissante de logements ;

- de préserver le patrimoine industriel : la région est marquée par son passé industriel. De nombreuses friches sont des témoins de cette histoire ;

- de lutter contre l'étalement urbain en réutilisant des espaces déjà urbanisés plutôt que de construire sur des espaces naturels ou agricoles ;

- de favoriser la mixité sociale en créant des logements d'habitat mixte ;

- d'améliorer la qualité de vie urbaine.

Caserne SCHRAMM à Arras

Un large champ de contrôle

Dans le cadre de sa programmation 2022, la chambre a réalisé une enquête sur la réhabilitation des friches en vue de la construction de logements.

Cette enquête s'appuie sur quatorze contrôles. Elle porte, sur l'ensemble du territoire des Hauts-de France, sur un échantillon de cinq communes, cinq établissements publics de coopération intercommunale, une société d'économie mixte, une agence d'urbanisme, l'office public de l'habitat de la Somme (AMSOM Habitat) et l'Établissement public foncier Hauts-de-France.

Pour chaque projet observé, la chambre s'est attachée :

- à déterminer les facteurs qui ont conduit à la réhabilitation de la (des) friche(s) en cherchant en particulier à identifier l'action de l'entité contrôlée sur les friches ;

- à analyser la préparation et la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la (des) friche (s) ;

- à apprécier la mise en œuvre du projet de réhabilitation au regard des objectifs définis.

Vers un rapport thématique

Les observations formulées dans le cadre des différents contrôles ont vocation à concourir à **l'élaboration du premier rapport thématique de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France.** Cette possibilité est désormais offerte par le nouvel article L. 243-11 du code des juridictions financières.

La friche Saint-Frère, à Beauval

Rapport publié le 7 mars 2023 sur le site internet de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France, **« Office public de l'habitat de la Somme, AMSOM habitat »,** tome 2.

Lien vers le rapport : ici.

L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

UNE NOUVELLE MISSION POUR LES CHAMBRES RÉGIONALES

Evaluer une politique publique, c'est établir si les résultats sont conformes aux objectifs attendus et aux moyens mis en œuvre.

La Loi 3DS confie une nouvelle mission aux chambres régionales des comptes : évaluer des politiques publiques.

Depuis 2008, la mission d'évaluation est confiée à la Cour des comptes aux termes de la Constitution dans le cadre de son rôle d'assistance au Parlement et au Gouvernement.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS, confie aux chambres régionales des comptes une compétence nouvelle en matière d'évaluation des politiques publiques.

Les élus locaux peuvent désormais saisir les chambres régionales des comptes

Désormais, les présidentes et présidents de conseils régional, départemental ou de métropole pourront saisir les chambres pour une évaluation à l'instar de ce que fait le Parlement vis-à-vis de la Cour.

Cette évolution majeure dans les missions des chambres régionales des comptes contribue à étendre le champ et la portée de leurs rapports. Elle va également les amener à renouveler en profondeur leurs méthodes de travail.

Intervention de Pierre Moscovici le 17 novembre 2022

LES JOURNÉES FRANÇAISE DE L'ÉVALUATION

Les 17 et 18 novembre 2022, la chambre a participé aux journées françaises de l'évaluation organisées à Lille.

La société française de l'évaluation a notamment présenté la toute dernière édition de son « **baromètre de l'évaluation** », un travail minutieux de recensement des démarches et rapports d'évaluation produits en France, qui a permis de donner une image de la progression de l'évaluation dans les différents secteurs des politiques publiques. Un constat issu de ce baromètre a particulièrement retenu l'attention et invite à la réflexion : les politiques éducatives sont parmi les politiques publiques les moins évaluées.

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES GESTIONNAIRES PUBLICS

UN NOUVEAU RÉGIME

Le ministère public près la chambre régionale des Hauts-de-France est exercé par deux procureurs financiers délégués dans cette fonction par le Procureur général près la Cour des comptes. Deux vérificatrices complètent l'équipe.

Fabrice NAVEZ
Procureur financier

Par ses missions, diverses et variées, le ministère public concourt aux mêmes objectifs que ceux de la chambre, à savoir la préservation de la qualité de la gestion publique et celle de l'ordre public financier.

Par ses contrôles, il veille au respect des procédures par la chambre et contribue à garantir la qualité de la production de cette dernière.

En 2022, la mission de jugement des comptes des comptables publics, confiée aux chambres régionales des comptes, a été mise en extinction.

En effet, les dispositions de l'ordonnance du 23 mars 2022 ont profondément redéfini cette mission historique en créant un régime de responsabilité financière des gestionnaires publics, applicables au 1er janvier 2023. Une chambre du contentieux a été instituée au sein de la Cour. Elle est désormais seule chargée de juger les nouvelles infractions commises par les personnes mentionnées à l'article L. 131-1 du code des juridictions financières.

Depuis le 1er janvier 2023, la « chambre du contentieux » est chargée du nouveau régime de responsabilité.

Cette évolution des textes a engendré une incidence notable sur l'activité du ministère public en 2022.

Alors qu'en 2021, l'activité juridictionnelle avait donné lieu au prononcé de 22 jugements, seules deux formations de jugement se sont réunies au cours de l'année écoulée.

En 2022, le ministère public a donc activement préparé la mise en œuvre de ce nouveau régime, notamment à travers ses conclusions, en contribuant à la recherche de faits susceptibles de constituer des infractions.

Ces nouvelles dispositions entraîneront également, au cours de l'année 2023, une évolution des fonctions des procureurs financiers appelés, notamment, à assister le Procureur général dans l'exercice de ses fonctions juridictionnelles.

Cette reconfiguration des rôles ainsi que la mission, nouvelle, d'accompagnement de la chambre dans l'exercice de l'évaluation des politiques publiques, constituent les prochains défis de l'équipe du ministère public.

Les ressources humaines

Clé de la réussite organisationnelle

DONNÉES 2022

38 564

kilomètres

ont été parcourus par les équipes de contrôle, pour instruire les dossiers

81

personnes

travaillent à la chambre régionale des comptes Hauts-de-France

au 31 décembre 2022

73

rapports publiés

3 ⇨ départements
11 ⇨ communes
17 ⇨ intercommunalités
7 ⇨ centres hospitaliers
1 ⇨ clinique
1 ⇨ EPHAD
8 ⇨ associations
13 ⇨ sociétés (SEM, SPL, SA)
2 ⇨ offices publics de l'habitat
10 ⇨ autres organismes

10,28

mois

est le délai moyen d'instruction entre l'ouverture du contrôle et le rapport d'observations définitives

664

Journées de formation

qui ont concerné 565 agents

114 000

VISITES

du site internet de la chambre

https://www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france

L'ORGANISATION
DE LA JURIDICTION

Prestation de serment de trois vérificateurs, le 5 décembre 2022

Les travaux de la chambre régionale des comptes Hauts-de-France sont répartis entre quatre sections.

Le périmètre des quatre sections

Chaque section est présidée par un **président de section** qui organise les travaux de sa section (article R. 212-9 du code des juridictions financières). Le président de section assesseur assure des fonctions transversales et participe aux travaux de contrôle.

Les **magistrats** participent à l'ensemble des missions de la chambre : contrôle des comptes et de la gestion, contrôle budgétaire et autres missions d'expertise telles que l'évaluation des politiques publiques, l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales ou des missions internationales. Lors de sa première nomination, le magistrat prête serment devant la chambre de « *bien remplir et fidèlement ses fonctions, de garder le secret des délibérations et de se comporter en tout comme un digne et loyal magistrat* » (article L. 220-4 du code des juridictions financières).

Les **vérificateurs** apportent leur concours aux magistrats auprès desquels ils sont affectés. Ils sont recrutés parmi les fonctionnaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière, ils prêtent serment devant le président de la chambre.

La région Hauts-de-France

6 millions d'habitants

90 intercommunalités

3 789 communes

Vous pouvez consulter l'organigramme complet de la chambre régionale des comptes sur le site internet.
https://www.ccomptes.fr/fr/chambres-regionales-et-territoriales/crc-hauts-de-france/organisation

L'ORGANISATION
DE LA JURIDICTION

Frédéric ADVIELLE, président de la chambre régionale Hauts-de-France et Christophe LUPRICH, vice-président, arrivé à la chambre le 1er mars 2023

Le président, assisté par le **vice-président**, est chargé de la direction générale de la juridiction.

Il définit l'organisation interne et le programme annuel des travaux, après consultation de la chambre et avis du ministère public (articles R. 212-4 et R. 212-7 du code des juridictions financières).

Il est ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de la juridiction.

Le **ministère public**

près la chambre est assuré par deux magistrats, procureurs financiers, délégués dans leurs fonctions, et soumis à l'autorité hiérarchique du Procureur général près la Cour des comptes. Ils veillent au respect des procédures, à l'application de la loi et assurent le suivi des procédures contentieuses.

Le **secrétariat général** est chargé, en relation avec la Cour des comptes, de la gestion du personnel et de la gestion matérielle et financière de la chambre. Il coordonne, sous l'autorité du président, les services du **greffe** et des **archives,** de la **documentation** et les **services administratifs** (articles R. 212-35 et R. 212-36 du code des juridictions financières).

Le greffe enregistre les comptes produits, les actes, documents et requêtes dont la chambre est saisie, il prépare l'ordre du jour des séances, enregistre les décisions et assure le suivi de l'ensemble des contrôles. Le greffe vérifie que les comptables publics ont bien fourni, à la chambre régionale, les comptes des entités dont ils sont responsables.

Une partie de l'équipe du greffe

LA DÉONTOLOGIE DANS LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

« Veuillez lever la main droite. Vous jurez et promettez de bien et fidèlement remplir vos fonctions, de garder le secret des délibérations et de vous comporter en tout comme un digne et loyal magistrat. Dites : je le jure »

« Ma prise de fonction en tant que magistrat financier a été marquée par une audience d'installation, au cours de laquelle a eu lieu ma prestation de serment.

Cette cérémonie symbolise de manière solennelle les obligations déontologiques qui s'imposeront au magistrat dans sa pratique professionnelle au quotidien ».

« La déclaration d'intérêts que doit remplir le magistrat fait état de toutes ses activités professionnelles, mais aussi, le cas échéant, de ses engagements bénévoles et de ses mandats électifs avec l'ensemble des rémunérations qu'il a perçues. Afin de prévenir toute situation de conflit d'intérêts, cette exigence s'étend également aux activités exercées par le conjoint. De manière très pratique, ces obligations déclaratives très strictes renvoient au devoir d'indépendance et d'impartialité qui s'impose au magistrat, gage de confiance des contrôlés envers les juridictions financières ».

Thomas Danielewski, magistrat

Le statut de magistrat garantit aux membres des juridictions financières d'exercer leurs fonctions en toute indépendance. C'est un gage majeur de confiance pour les entités soumises au contrôle impartial de la chambre régionale des comptes.

En plus du régime d'incompatibilités qui s'impose au magistrat, son indépendance a pour corollaire des exigences déontologiques très strictes, symbolisées dès l'origine des juridictions financières par l'obligation de prêter serment. Ces obligations ont été formalisées en 2006 dans la charte de déontologie. Elle rappelle les valeurs et les grands principes qui guident l'action des magistrats financiers : neutralité, intégrité et probité, loyauté, discrétion et confidentialité.

La charte, inspirée par le code des juridictions financières, la convention européenne des droits de l'homme et le code de déontologie de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), a vu son existence consacrée au niveau législatif par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Le 28 mai 2022, elle a été complétée par un nouvel arrêté du Premier président de la Cour des comptes.

La déclaration exhaustive, exacte et sincère de leurs intérêts remise par les magistrats, de même que l'existence d'un collège de déontologie compétent sur toute question déontologique, complètent un dispositif qui vise à garantir l'impartialité et la nécessaire image d'intégrité des juridictions financières.

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA DIVERSITÉ

Steve Werlé, référent égalité et diversité de la chambre Hauts-de-France

I/ Quel est le rôle du référent égalité et diversité ?

« Ma nomination s'est accompagnée d'une lettre de mission de la secrétaire générale explicitant le rôle des référents égalité et diversité.

Quatre missions principales leur sont assignées :
- faire vivre au niveau de chaque chambre le plan pluriannuel consacré à l'égalité professionnelle ;
- relayer l'information en provenance ou à destination de la référente Égalité ou de la direction des ressources humaines, sur toute question relative à l'égalité professionnelle ou la diversité ;
- informer et sensibiliser le personnel de la chambre aux risques de discrimination et à la prévention des stéréotypes de toute nature ;
- jouer un rôle de vigie, de conseil et d'orientation des agents sur les dispositifs existants.

Mon action s'inscrit bien sûr dans ce cadre. Elle est imprégnée des valeurs d'humanisme et d'égalité auxquelles je suis particulièrement attaché et qui me servent de boussole pour naviguer dans ces nouvelles eaux. Au quotidien, j'ai été impressionné par l'intérêt, unanime et marqué, des collègues pour cette thématique. À titre personnel, j'apprécie particulièrement les échanges, souvent informels mais toujours libres, que nous avons. »

II/ Quel bilan des actions engagées en 2022 ?

« Il convient de signaler que, compte tenu de ma désignation, l'année 2022 a, en fait, démarré au mois de mai 2022 sur ce sujet ! Les mois restants ont été consacrés à la définition et à la mise en place des actions d'information.

L'identification dans l'organigramme, la création d'une rubrique dédiée sur l'intranet ont été nos premières réalisations au niveau de la chambre et même à l'échelon des chambres régionales.

La démarche d'information et de sensibilisation a été enrichie de deux articles dans le bulletin interne de la chambre. Une intervention lors du séminaire annuel du personnel ainsi qu'un temps d'échanges et de réunions, en décembre dernier, sont venus compléter notre action. Le binôme des référents a eu l'occasion de relayer auprès du Président une demande d'attention sur l'organisation de réunions le mercredi.

Enfin, les réunions avec le réseau des autres référents favorisent les échanges, retours d'informations. Toutes nos actions ont bénéficié des encouragements et du soutien du Président et du secrétariat général que nous remercions ».

III/ Quels objectifs pour 2023 ?

« Le premier objectif, immédiat, concerne, à l'échelle des juridictions financières, l'obtention du label égalité professionnelle. Nous avons tous à cœur que cet objectif soit atteint. La démarche de sensibilisation et de communication interne étant bien enclenchée, l'année 2023 sera consacrée à la formalisation d'un plan d'actions, qui s'inspirera notamment de l'état des lieux et de l'audit de labellisation. Le plan d'actions fera partie intégrante du projet de chambre qui mobilisera la chambre en 2023. Ce projet stratégique marquera, à nouveau, l'attachement des personnels à l'égalité en la déclinant de manière opérationnelle. »

AGIR POUR UN AVENIR DURABLE LES INITIATIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Marc Guépin, ambassadeur du CERDD

Une journée dédiée à la sensibilisation et à l'échange sur les enjeux environnementaux et les gestes simples à adopter au quotidien pour préserver notre planète

La chambre régionale sensibilise aux enjeux climatiques et aux risques météorologiques

La chambre a organisé une journée dédiée au développement durable avec l'intervention de trois ambassadeurs du Centre de ressources du développement durable (CERDD).

Philippe Sire, vice-président en 2022, a introduit la journée en soulignant les enjeux non seulement en tant que citoyen, mais également dans le cadre des contrôles qui seront engagés en 2023.

Les risques météorologiques (submersions marines, inondations, érosion côtière) **concernent 58 % des communes de la région** des Hauts-de-France. Quelques chiffres confirment la dégradation de la situation : **en 60 ans, le niveau de la mer a augmenté de 10 cm à Dunkerque et la température moyenne de Lille** a augmenté de **plus 1,8 °C**. La journée a réuni une soixantaine d'agents.

Philippe Sire, vice-président.

Enjeux climatiques régionaux : les ambassadeurs du développement durable accompagnent la transition

L'objectif était de présenter les notions essentielles liées aux enjeux climatiques, avec une attention particulière portée à notre région.

la chambre a fait appel au réseau national des ambassadeurs formés par le Centre de ressources du développement durable. Leur mission ? Accompagner les acteurs publics désireux d'accélérer les transitions.

Antoine Raynaud, directeur de cabinet de Loos-en-Gohelle, et Camille Bertrand, chargé de mission « développement durable » à Tourcoing, ont expliqué les risques auxquels est confrontée la région.

Marc Guépin, proviseur à Marcq-en-Barœul, s'est intéressé aux écogestes du quotidien. Les interventions ont mêlé quizz interactifs et échanges nourris avec le personnel.

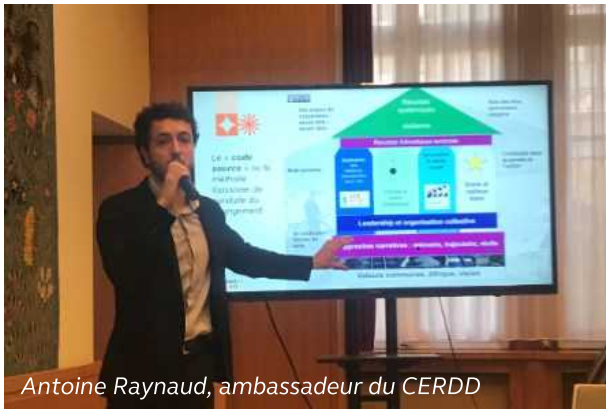

Antoine Raynaud, ambassadeur du CERDD

Les locaux

Salle des délibérés

La superficie totale du bâtiment est de 2 860 m².

À cela s'ajoute un bâtiment d'archives de 1 654 m².

Salle d'audience

La chambre régionale des comptes occupe depuis 1987, rue du Marché au Filé à Arras, l'Hôtel **Dubois de Fosseux**, construit en 1749 par celui qui deviendra le premier maire d'Arras à la Révolution. En 1786, elle fut l'un des lieux de soirées où poésie, nouvelles idées philosophiques, évènements politiques et éducation alimentaient les conversations des jeunes intellectuels comme Maximilien de Robespierre.

Cet ancien hôtel particulier a souvent changé de propriétaire et de fonction puisqu'il est, tour à tour, une résidence familiale, un établissement financier public, un atelier de bonneterie, une administration des dommages de guerre, une maison religieuse et, après son achat par l'Etat, une administration fiscale, une administration de Sécurité sociale des fonctionnaires et, enfin, une juridiction financière.

L'Hôtel Dubois de Fosseux est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 2 décembre 1946, de par sa façade et son portail. En 1994, les locaux ont été agrandis avec la réhabilitation d'un immeuble contigu, puis en 2003, grâce à l'acquisition et la rénovation d'une ancienne maison de retraite attenante, dénommée « aile Rosati ».

D'importants travaux financés par la Cour des comptes ont permis de rénover la cour d'honneur et le changement des huisseries extérieures de la façade arrière du bâtiment.

S'assurer du bon emploi

de l'argent public,

en informer le citoyen

Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France
14 rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX
Tel: 03 21 50 75 00
https://www.ccomptes.fr/fr/crc-hauts-de-france